Fonds d’obligations de l’Équitable

L'ÉQUITABLE, COMPAGNIE D'ASSURANCE VIE DU CANADA | **APERÇU DU FONDS** | 31 décembre 2025

Bref aperçu

Date de création du fonds :	juin 1992	Catégorie d'actif :	Revenu fixe canadien
Valeur totale :	8 367 008 $	Ratio des frais de gestion (RFG) :	2,47 %
Valeur unitaire de l'actif net :	21,37 $	Géré par :	L'Équitable, compagnie d'assurance vie du Canada
Nombre d'unités en circulation :	391 616	Taux de rotation du portefeuille :	81,78 %
		Placement minimal :	50,00 $

Disponibilité du produit : Solutions indispensables et Solutions indispensables FAR

Types de placement : Non enregistré, régime d'épargne-retraite, fonds de revenu de retraite, fonds de revenu viager et compte d'épargne libre d'impôt

Dans quoi le fonds investit-il?

Le fonds d'obligations de l’Équitable investit dans un portefeuille diversifié de titres de créance libellés en dollars canadiens, y compris des obligations d’État et des titres de créance de sociétés. Le portefeuille peut comporter une exposition limitée aux actions privilégiées, aux titres de créances étrangères ou aux obligations à rendement élevé.

L’objectif du fonds est principalement de générer un revenu.

Dix principaux placements

1. Gouvernement du Canada 1,50 % 01-jun-2031
2. Gouvernement du Canada 3,00 % 01-jun-2034
3. Gouvernement du Canada 3,25 % 01-déc-2034
4. Gouvernement du Canada 1,25 % 01-jun-2030
5. Gouvernement du Canada 2,75 % 01-déc-2055
6. Province de Québec 6,25 % 01-jun-2032
7. Fiducie du Canada pour l'habitation no.1 3,55 % 15-sep-2032
8. Gouvernment du Canada 3,25 % 01-déc-2035
9. Province de Québec 3,50 % 01-déc-2048
10. Province de Québec 4,40 % 01-déc-2055

Nombre total de placements : 103 titres

Les dix principaux placements représentent 27,78 % du fonds.

Quel est le degré de risque?

La valeur de votre placement peut baisser.

Faible	Faible à moyen	Moyen	Moyen à élevé	Élevé

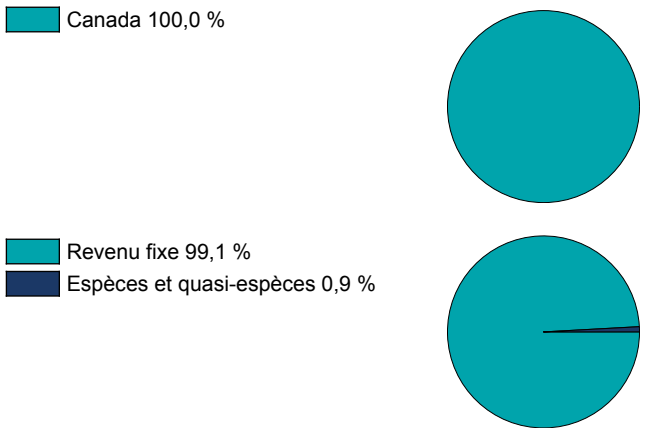
Principaux risques liés aux placements : risque lié au crédit, risque de taux d’intérêt, risque lié à l'émetteur, risque lié aux prêts de titres

Nota : D’autres risques peuvent s’appliquer. Pour obtenir une description complète des risques liés aux placements, veuillez consulter le document Contrat et notice explicative.

Y a-t-il des garanties?

Le fonds distinct est offert aux termes d’un contrat d’assurance. Il inclut des garanties qui protègent votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de détails, veuillez vous reporter à la section 3 de votre notice explicative.

Répartition des placements (au 31 décembre 2025)



Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds, au cours des dix (10) dernières années, après déduction du RFG.

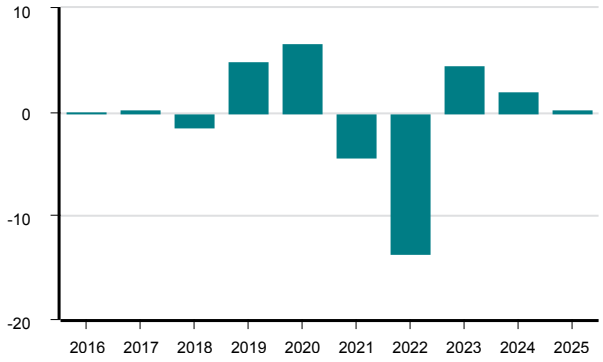
Il est important de noter que le rendement passé du fonds n’indique pas nécessairement quel sera son rendement futur. De plus, votre rendement réel dépendra de votre situation fiscale personnelle.

Rendement moyen

La personne qui a investi 1 000 $ dans le fonds il y a dix (10) ans, détient aujourd'hui 978,61 $. Ce montant correspond à une moyenne de -0,22 % par année.

Rendements annuels

Ce graphique montre le rendement annuel du fonds au cours des dix (10) dernières années. Depuis les dix (10) dernières années, on remarque sept (7) années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et trois (3) années au cours desquelles la valeur du fonds a diminué sur une période de dix (10) ans.



Fonds d'obligations de l'Équitable

Équitable

31 décembre 2025 | **APERÇU DU FONDS** | L'ÉQUITABLE, COMPAGNIE D'ASSURANCE VIE DU CANADA

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Ce fonds peut convenir aux investisseuses et aux investisseurs qui :

- recherchent un revenu courant plus élevé que les taux du marché monétaire et qui sont prêts à accepter la fluctuation des cours
- désirent équilibrer leurs actions en portefeuille par le biais de placement à revenu fixe
- recherchent un portefeuille d'obligations aux dates d'échéance différentes

Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais et dépenses que vous pourriez avoir à payer pour acheter, détenir et vendre des unités du fonds.

Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Frais d'acquisition reportés Si vous vendez dans les délais suivants : moins de 1 an après l'achat 6 % moins de 2 ans après l'achat 5 % moins de 3 ans après l'achat 4 % moins de 4 ans après l'achat 3 % moins de 5 ans après l'achat 2 % moins de 6 ans après l'achat 1 % 6 ans ou plus après l'achat 0 %	• Les frais d'acquisition reportés ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant vendu. • Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Équitable verse à votre conseillère ou conseiller une commission allant jusqu'à 5,04 %. Les frais d'acquisition reportés que vous payez sont remis à l'Équitable. • Vous pouvez vendre jusqu'à concurrence de 10 % (dans le cas des RER non enregistré) ou de 20 % (dans le cas des FRR et FRV) de vos unités chaque année, sans frais d'acquisition reportés. • Les frais d'acquisition reportés sont considérés comme des retraits à des fins de calcul des prestations garanties. • Quand vous échangez vos unités contre des unités d'un autre fonds offert au titre de votre contrat d'assurance; le calendrier des frais d'acquisition reportés est établi selon la date où vous avez investi dans le premier fonds.
Sans frais d'acquisition	• Il n'y a pas de frais d'acquisition. • Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Équitable verse à votre conseillère ou conseiller une commission allant jusqu'à 2,10 %.

Frais permanents du fonds

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous car ils réduisent la valeur de votre placement. Pour plus de détails sur le frais permanents du fonds, veuillez vous reporter à la section 3 de votre notice explicative.

Commission de suivi

L'Équitable verse à votre conseillère ou conseiller une commission de suivi allant jusqu'à 1,00 % tant que vous possédez des unités de fonds. La commission couvre les services et les conseils que votre conseillère ou conseiller vous fournit. La commission de suivi est payée à même les frais de gestion. Vous ne payez pas ces frais directement.

Option de garantie	Frais de gestion	Frais d'assurance		RFG (Taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)
		FAR	Sans frais d'acquisition	
75/100	1,71 %	0,35 %	0,05 %	2,47 %

Autres frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	2 % de la valeur des unités que vous vendez ou transférez dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivant leur achat.
Retraits occasionnels	Les deux (2) premiers retraits de chaque année civile sont exempts de frais. Vous payez un frais de 25 $ par retrait supplémentaire.

Et si je change d'idée?

- Vous pouvez annuler votre contrat ou toute directive donnée dans les deux (2) jours ouvrables suivant la première des dates suivantes : la date de la réception de l'avis d'exécution ou cinq (5) jours ouvrables suivant sa mise à la poste.
- Vous devez aviser l'Équitable par écrit de votre intention d'annuler, soit par courriel, par télécopieur ou par lettre.
- Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé.
- Vous récupérerez également tous frais d'acquisition ou autres frais que vous aurez payés.

Renseignements supplémentaires

Le présent sommaire peut ne pas contenir toute l'information dont vous avez besoin. Veuillez vous reporter au contrat et à la notice explicative.

L'Équitable
One Westmount Road North
Waterloo (Ontario) N2J 4C7
Sans frais : 1 800 668-4095
Courriel : epargneretraite@equitable.ca
Site Web : www.equitable.ca/fr